

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	22
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2022

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, CHARRIERE, LECOQ, PONSY, BOUTIER, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, EPAUD, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, MORIN, SERIO, Messieurs, VALLON, QUERCI

PROCURATIONS : de Monsieur VALLON à Madame BOISSET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame SERIO à Madame EPAUD, de Monsieur QUERCI à Monsieur PONSY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 02-12-2022 : Demande de subventions d'investissement pour le projet de réfection de la voirie communale dénommée boulevard de la Dougue Inferieure

Monsieur Olivé, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la majorité municipale souhaite procéder à des travaux de rénovation des voiries communales annuellement,
Considérant l'absence sur certaines voiries de trottoirs, gages de sécurité pour les piétons et d'aménagement de déplacements doux,
Considérant l'établissement par la majorité municipale du contrat Bourgs Centres, déposé le 18 décembre 2020 auprès de la Région,
Considérant que ce contrat devrait être renouvelé prochainement par l'assemblée délibérante régionale,
Considérant le dépôt d'une demande d'octroi d'aide financière auprès de la Région au sujet du présent projet, notamment pour la partie relative à la création de trottoirs sur cette voie,
Considérant le dépôt d'une demande d'octroi de fonds de concours auprès de Nîmes Métropole au sujet du présent projet,
Considérant le coût prévisionnel des travaux selon le tableau synthétique ci-joint,

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Budget, Projets, Actions en date du 23 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 24 voix pour et 3 abstentions (Mesdames LECOQ, MORIN, Monsieur LECOQ) décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à présenter le projet de réfection de la voirie communale dénommée boulevard de la Dougue Inférieure, pour obtenir une aide financière de la part de la Région et de la part de Nîmes Métropole via le fonds de concours.
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total estimatif des travaux HT		65 578.60 €
Région : Contrat Bourgs centres	30% du total création trottoirs (15 941.60 € + 4 476 €)	6 125.28 €
Fonds de concours Nîmes Métropole	50% reste à charge des dépenses HT	A définir
Autofinancement		A définir

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- DE RESERVER les crédits afférents sur le budget primitif 2023.

Fait à CLARENSAC, le 6 décembre 2022.

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le